

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit Avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
	Didier ALESSANDRONI	
Jean-Claude BERGEVIN		
Renaud DELANNOY		
	Patrick DUVEAU	
Mauricette ODRY		
Gilles RALICHON		
Jean-Michel VETOIS		
	Murielle VILLATTE	
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
31 Mars 2022	31 Mars 2022	Mauricette ODRY

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal accepte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 Mars 2022 :

Il est donné lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 08 Mars 2022 qui est adopté à l'unanimité sans observation.

2022 – 04-08-01 COMPTE DE GESTION COMMUNE 2021

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion de la commune, présenté par le Trésorier de Gien, pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

2021 – 04-08-02 COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement, présenté par le Trésorier de Gien, pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

2022-04-08-03 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE 2021

Monsieur le Maire présente et commente les Compte Administratif 2021 pour la Commune, puis se retire. Le Conseil, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur BADAIRE Jean-Claude, Maire, et sous la présidence de Madame PRUNEAU Michelle, doyenne d'âge, vote à l'unanimité le compte administratif de la Commune qui peut se résumer ainsi à la clôture de l'exercice :

- **COMMUNE :**

Fonctionnement : **Excédent : 226 263.34 €**

Investissement : **Excédent : 78 503.62 €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

2021- 04 - 08 - 04 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire présente et commente le Compte Administratif 2021 pour le service Eau et Assainissement, puis se retire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur BADAIRE Jean-Claude, Maire, et sous la présidence de Madame PRUNEAU Michelle, doyenne d'âge vote à l'unanimité le compte administratif du service eau et assainissement qui peut se résumer ainsi à la clôture de l'exercice :

- **Service EAU et ASSAINISSEMENT**

Fonctionnement : **Excédent : 156 000.53 €**

Investissement : **Excédent : 304 039.45 €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

2022 – 04-08-05 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 en 2022 : BUDGET COMMUNE

Le compte administratif 2021 de la Commune présentant un **excédent de fonctionnement de 226 263.34 €** et un **excédent d'investissement de 78 503.62 €**.

Le Conseil décide d'affecter la somme de **78 503.62 € au compte 001 en investissement**, la somme de **196 263.34 € au compte 002 en fonctionnement**, et la somme de **30 000.00 € au compte 1068 en investissement** du Budget Primitif 2022.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

2022 – 04-08-06 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 en 2022 : BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2021 du budget Eau et Assainissement présentant un **excédent de fonctionnement de 156 000.53 €** et un **excédent d'investissement de 304 039.45 €**.

Le Conseil décide d'affecter la somme de **304 039.45 € au compte 001 en investissement**, la somme de **156 000.53 € au compte 002 en fonctionnement** du Budget Eau et Assainissement 2022.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

2022 – 04-08-07 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2022** de la **Commune**, qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : **501 316.88 €**
- Investissement dépenses et recettes : **313 037.43 €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

2022 – 04-08-08 BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2022 Eau et Assainissement**, qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : **291 470.53 €**
- Investissement dépenses et recettes : **370 009.98 €**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

2022 – 04-08-09 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX 2022

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'augmenter le taux de :

la Taxe Foncière Bâti (TFB) et la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) qui sont fixés comme suit pour l'année 2022 :

- Taxe Foncière Bâti : 35.15 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 43.63 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

2022 – 04-08-10 - TABLEAU DES SUBVENTIONS 2022 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2022 ont été présentées au sein des différentes commissions communales, puis examinées par la Commission des Finances.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2022.

ASSOCIATIONS ORGANISMES	MONTANT 2022
LIGUE NATIONALE CANCER	150 €
CLIC du Val d'Or	100 €
SOINS à DOMICILE (SSIAD)	150 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50 €
SNADS2	50 €
SULLY-ESPOIR	125 €
MARATHON DE L'ESPOIR	125 €
ASSOCIATION PATRIOTIQUE	200 €
SAPEURS POMPIERS	200 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	200 €
SOUVENIR FRANCAIS	50 €
CŒURS ENDORMIS	150 €
COMITÉ DES FETES	700 €
TOTAL	2 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les subventions inscrites dans le tableau.
- DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2022

2022 – 04-08-11- RÉVISION DU LOYER DU FLORENTIN :

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal n'ont pas souhaité réactualiser le loyer du Commerce en 2019, vu la situation économique difficile du commerçant.

Le loyer actuel est de 375 €, il sera revu avec le nouveau bail prévu en date du 01 Septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ses membres présents, cette proposition.

2022 – 04-08-12- LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que vu les travaux effectués dans le logement communal, 8 rue de Villemurlin, une augmentation du loyer est nécessaire. Monsieur le Maire propose un loyer à 375 €.

Ce loyer sera révisé selon les modalités de révision du contrat de location établit le 01 Mars 2022.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité de ses membres présents, ce montant et cette indexation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.